

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

**Arrêté du 20 mars 2015 complétant l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2014 portant approbation du programme d'enquêtes statistiques d'initiative nationale et régionale des services publics pour 2015 (enquêtes auprès des ménages)**

NOR : FCPO1507360A

**Publics concernés :** ménages faisant partie des échantillons des enquêtes statistiques, services mettant en œuvre des enquêtes statistiques.

**Objet :** complément au programme des enquêtes statistiques auprès des ménages de l'année 2015.

**Notice :** cet arrêté complète la liste des enquêtes auprès des ménages de la statistique publique. Il précise le service enquêteur en charge de l'enquête et désigne les enquêtes obligatoires. L'avis d'opportunité, l'avis de conformité ainsi que le descriptif des enquêtes sont disponibles sur le site du CNIS ([www.cnis.fr](http://www.cnis.fr)).

**Entrée en vigueur :** le texte entre en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2015.

**Références :** l'arrêté peut être consulté sur le site Légifrance (<http://www.legifrance.gouv.fr>).

Le ministre des finances et des comptes publics et le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques ;

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu le décret n° 2013-34 du 10 janvier 2013 modifiant le décret n° 2009-318 du 20 mars 2009 relatif au Conseil national de l'information statistique et au comité du secret statistique ;

Vu l'arrêté du 2 mai 2013 relatif aux modalités d'organisation du Comité du label de la statistique publique ;

Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2014 portant approbation du programme d'enquêtes statistiques d'initiatives nationale et régionale des services publics pour 2015 ;

Vu les avis de conformité délivrés par le Comité du label de la statistique publique et disponibles sur le site du CNIS pour chaque enquête ([www.cnis.fr](http://www.cnis.fr)),

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Le programme d'enquêtes statistiques des services publics et des autres services producteurs d'information statistique pour l'année 2015, tel qu'approuvé par l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2014 susvisé, est complété par l'annexe ci-après.

**Art. 2.** – Le directeur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 20 mars 2015.

*Le ministre des finances  
et des comptes publics,  
Pour le ministre et par délégation :  
Le directeur général,  
J.-L. TAVERNIER*

*Le ministre de l'économie,  
de l'industrie et du numérique,  
Pour le ministre et par délégation :  
Le directeur général,  
J.-L. TAVERNIER*

## A N N E X E

PROGRAMME D'ENQUÊTES STATISTIQUES  
AUPRÈS DES MÉNAGES DES SERVICES PUBLICS POUR 2015

L'avis d'opportunité, l'avis de conformité ainsi que le descriptif des enquêtes sont disponibles sur le site du CNIS ([www.cnis.fr](http://www.cnis.fr)).

**1. Enquête d'intérêt général et obligatoire***1.A. Enquête d'initiative nationale*

EMPLOI, QUALIFICATION ET REVENUS DU TRAVAIL	PÉRIODICITÉ	PRODUCTEUR (voir liste des producteurs)
<i>Emploi, insertion professionnelle, salaires</i>		
Enquête auprès de bénéficiaires d'un emploi d'avenir (EAv) et d'une population témoin - Vagues de réinterrogation (2, 3, 4 et 5)	Annuelle	DARES

**2. Enquête d'intérêt général***2.A. Enquête d'initiative nationale*

EMPLOI, QUALIFICATION ET REVENUS DU TRAVAIL	PÉRIODICITÉ	PRODUCTEUR (voir liste des producteurs)
<i>Emploi, insertion professionnelle, salaires</i>		
Enquête de cheminement tous niveaux du système éducatif « Génération 2010 » 2 <sup>e</sup> vague	Ponctuelle	CEREQ

*Producteurs*

SIGLE DU PRODUCTEUR	INTITULÉ DU PRODUCTEUR	MINISTÈRE OU MINISTÈRE DE TUTELLE le cas échéant
CEREQ	Centre d'études et de recherches sur les qualifications	Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social
DARES	Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques	Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social